

NY CAJAC DIA MAMPAHAFANTATRA ANAO

IREO ENDRIKA KOLIKOLY FAHITA AMIN'NY ANDAVANANDRO



Manome sy mandray vola tsy ara-dalàna



Manome sy mandray kadoa tsy ara-dalàna



Manome sy mandray tombony manokana tsy ara-dalàna

IREO FOMBA TOKONY ATAO HISOROHANA NY KOLIKOLY



Mamantatra ireo rafitra misy eny amin'izay birao aleha



Miantso ireo haino aman-jery ary milaza ireo tranga hita



Mandà ankitsirano ny kolikoly

IREO ZO TOKONY HAMPIHARINAO MANOLOANA NY KOLIKOLY



Manatona ny CAJAC raha mila torohevitra sy fanampiana amin'ny fandrafetana ny fitarainana



Miantso ny CAJAC amin'ny laharana maintso



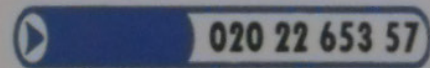
Miantso ny CAJAC amin'ny laharana andoavambola

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- 2013 -



Lot II M 98 B - Antsakaviro - Antananarivo



Antso andoavam-bola ho an'ny mpanjifa rehetra

Arovan'ny lalàna laharana faha 2004-030 tamin'ny 09 Septambra 2004 ireo rehetra manambara trangana kolikoly

Transparency International – Initiative Madagascar (TI-IM) est une association de droit malgache créée en 2000 qui œuvre à la promotion des principes de transparence, de redevabilité et d'intégrité auprès de l'ensemble des acteurs de la société à Madagascar.

TI-IM est une section autonome de la coalition Transparency International (TI), la principale organisation mondiale issue de la société civile spécialisée dans la lutte contre la corruption.

SOMMAIRE

Les faits marquants
de 2013

4

Le Centre d'Assistance Juridique
et d'Action Citoyenne (CAJAC)

5

L'origine du CAJAC à Madagascar
Les contacts du CAJAC en 2013
Les sources d'informations du CAJAC en 2013
Les moyens de contact du CAJAC en 2013
Les cas traités par le CAJAC en 2013
Bilan 2013 du CAJAC

Le projet « Promotion
de la transparence
dans le secteur forestier »

9

L'origine du projet
L'objectif du projet
Les activités prévues
Intérêt et perspectives

Les autres activités réalisées par TI-IM
en 2013

11

Le projet « Rural women engagement
in challenging corruption »
La présentation de l'IPC 2013
L'élaboration de la stratégie 2014-2017 de TI-IM
Publiez ce que vous Payez (PCQVP) Madagascar

La vie de l'Association

13

L'Assemblée Générale
des membres de TI-IM

LES FAITS MARQUANTS DE 2013

L'année 2013 a représenté un tournant pour Transparency International – Initiative Madagascar (TI-IM), avec l'arrêt du financement par l'Union Européenne de son projet phare, le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC), opérationnel depuis 2010. La fin du financement principal du CAJAC n'ayant été que partiellement compensé par l'obtention d'un financement additionnel en provenance du Secrétariat de Transparency International, le personnel de TI-IM a dû être réduit dès le mois de juillet 2013.

Un autre projet d'envergure a lui débuté au cours de l'année 2013, dans le domaine de la transparence de l'industrie forestière, dans le cadre du Programme Germano-Malgache pour l'Environnement (PGM-E), soutenu par la GIZ Madagascar.

Un autre financement, plus modeste, a été obtenu du Secrétariat de Transparency International pour la réalisation d'un projet sur l'engagement des femmes dans la lutte contre la corruption dans le district d'Anjozorobe, en lien avec le CAJAC.

La publication de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2013 par TI-IM a par ailleurs reçu le soutien financier conjoint de l'Ambassade des États-Unis à Madagascar et de PACT Madagascar.

Enfin, TI-IM a bénéficié au cours de l'année 2013 d'un soutien du Secrétariat de Transparency International pour l'élaboration de sa stratégie 2013-2017. Ce soutien s'est concrétisé par la venue à Madagascar d'une consultante internationale dont la tâche a été de guider le Comité directeur de l'Association dans le processus de développement de sa nouvelle stratégie.

LE CENTRE D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET D'ACTION CITOYENNE (CAJAC)

Depuis sa création en 2010, le Centre d'Assistance Juridique et d'Action Citoyenne (CAJAC) a représenté la colonne vertébrale de l'action de TI-IM. L'objet du CAJAC est de fournir une assistance juridique gratuite aux victimes et témoins de corruption afin que ces derniers puissent faire valoir leurs droits.

■ L'ORIGINE DU CAJAC À MADAGASCAR

Présent dans près de 60 pays à travers le monde, cet outil développé en 2003 par Transparency International a soutenu depuis sa création des milliers de personnes dans leurs démarches de constitution et de dépôt de plainte.

En 2010, Transparency International a obtenu un financement de l'Union Européenne (EuropeAid – Programme « Les Acteurs Non Étatiques et les Autorités Locales dans le Développement ») pour la constitution de CAJAC dans cinq pays d'Afrique francophone, dont Madagascar. Ce projet a représenté une opportunité importante pour TI-IM, dans la mesure où la crise politique débutée en 2009 a réduit considérablement les opportunités de financement auprès des bailleurs traditionnels. De plus, le principal projet mis en œuvre par TI-IM à cette époque, *Africa Education Watch*, financé par la fondation Hewlett via le Secrétariat de Transparency International, s'est achevé en décembre 2010.

Le projet CAJAC a ainsi permis à l'Association de conserver son Coordonnateur national ainsi que son équipe administrative, et d'engager des juristes en charge du traitement des cas du CAJAC. Les locaux de l'Association ont été agrandis pour abriter cette nouvelle équipe juridique et pour accueillir les contacts du CAJAC dans les meilleures conditions.

Le CAJAC a été basé dès 2010 dans les locaux de TI-IM, à Antsakaviro, Antananarivo. Un numéro vert a été mis en place dès sa création pour permettre au public de contacter le CAJAC gratuitement depuis l'ensemble du territoire. La présence permanente du CAJAC au niveau de la capitale a été complétée par la réalisation de CAJAC mobiles, c'est-à-dire le déplacement dans les régions de l'équipe juridique et de coordination du CAJAC afin d'apporter les services de conseil juridique directement à la population ne pouvant se déplacer à Antananarivo. Des émissions sur des radios locales, les « CAJAC en direct », ont également permis d'élargir la portée du CAJAC aux populations habitant hors de la capitale.

Durant l'année 2013, avec la réduction progressive du budget alloué au CAJAC dans le cadre de la finalisation du projet financé par l'Union Européenne, le personnel du CAJAC a été réduit, ainsi que la superficie du bureau dédié à l'accueil des contacts.

Une subvention du Secrétariat International de Transparency International a été obtenue par TI-IM avec pour finalité la poursuite des activités du CAJAC sur la période allant de juillet à décembre 2013. Cette subvention a notamment permis la réalisation d'actions de sensibilisation et de renforcement de capacités des partenaires locaux (employés communaux et des fokontany, Associations partenaires dans la capitale et les régions cibles des CAJAC mobiles).

■ LES CONTACTS DU CAJAC EN 2013

Pour l'année 2013 plus spécifiquement, ce sont 759 personnes qui sont entrés en contact avec le CAJAC en vue d'obtenir un conseil juridique. Ces contacts ont été effectués au bureau du CAJAC, via la ligne verte, par courrier, ou lors de déplacements en régions de l'équipe CAJAC dans le cadre de la réalisation de CAJAC mobiles.

Le nombre de contact en 2013 a baissé de l'ordre de 35 % par rapport à 2012, un phénomène qui s'explique par la réduction des activités de visibilité du CAJAC réalisées au cours de l'année par l'équipe de TI-IM pour des raisons budgétaires. Il est à noter néanmoins que le nombre de contacts concernant spécifiquement de cas de corruption, la mission principale du CAJAC, est resté relativement stable par rapport à 2012.

En termes démographiques, on constate que les hommes sont majoritaires parmi les contacts (67 %). Les agriculteurs représentent plus de 36 % de l'effectif total des contacts, et constituent 23 % de ceux qui ont dénoncé des cas de corruption, une augmentation de 68 % par rapport à 2012. Cette population est spécifiquement ciblée lors des activités réalisées dans le cadre des CAJAC mobile. Les catégories socio-professionnelles suivantes en termes de nombre de contacts sont les ouvriers (8 %), suivis des retraités (6 %) et des sans-emploi (6 %). Au total, les contacts 2013 du CAJAC proviennent de 19 communes, réparties dans 7 régions du pays.

■ LES SOURCES D'INFORMATIONS DU CAJAC EN 2013

Les données recueillies pour l'année 2013 ont permis de connaître qu'un grand nombre de contacts (41 % du total) a connu le CAJAC par le biais de slogans publicitaires diffusés à la radio, dont une proportion importante est composée d'individus à faible revenu. Des personnes originaires de zones enclavées ou difficile d'accès telles qu'Analalava (Sofia), Anosibe an'Ala (Alaotra Mangoro) et Maintirano (Melaky) ont ainsi pu entrer en contact avec le CAJAC grâce à la radio.

Les amis et connaissances arrivent en seconde position en termes de source d'information sur le CAJAC (21 % du nombre total de contacts). Les CAJAC mobiles et autres activités du CAJAC sont à l'origine de 18 % des contacts et les supports de communication (calendriers, casquettes, affiches, dépliants, prospectus, stylos) de 7 % d'entre eux.

■ LES MOYENS DE CONTACT DU CAJAC EN 2013

Le téléphone reste le moyen de contact le plus utilisé. Toutefois, la part des contacts téléphoniques ne représente plus que 43 % du total contre 53 % en 2012. La différence s'explique par la réalisation au cours de l'année 2013 de CAJAC mobiles dans les districts de Tsiroanomandidy, d'Ambatondrazaka et d'Anjozorobe.

Sur l'année 2013, 16 séances de CAJAC mobile ont été organisées dans 7 communes du pays, au cours desquelles 230 contacts ont été enregistrés. À noter que presque tous les cas recensés concernent des litiges en lien avec le foncier.

■ LES CAS TRAITÉS PAR LE CAJAC EN 2013

Un problème récurrent auquel font face l'ensemble des CAJAC est le fait que certains contacts expriment des doléances sans lien avec la corruption. Le CAJAC de TI-IM n'est pas exempt de cette difficulté. Pour 2013, près de 90 % des contacts du CAJAC ne sont pas liés à des cas de corruption, un chiffre dans la moyenne des CAJAC à l'échelle mondiale. Ces cas concernent principalement des litiges liés au foncier (26 % du total des cas sans rapport avec la corruption), des problèmes administratifs (14 %) et des affaires de justice civile (11 %).

Les cas spécifiquement associés à des problèmes de corruption sont liés à des paiements de pots-de-vin, d'extorsion, d'abus de pouvoir et de détournement de fonds par des agents de l'administration publique.

L'administration la plus citée parmi les contacts ayant dénoncé des cas de corruption est la gendarmerie (25 % du total des plaintes), notamment pour des faits d'abus de pouvoir dans le cadre d'enquêtes et ou de détention abusive. La commune est deuxième avec 17 % du total des plaintes (en hausse par rapport à 2012), suivie du système judiciaire (12 %). Ce classement est le même que les années précédentes.

Près de 45 % des dénonciations de cas de corruption auprès du CAJAC durant l'année 2013 ont été traitées par la fourniture de conseils aux intéressés sur les différentes démarches et procédures à effectuer pour obtenir réparation auprès de la justice.

D'autres dénonciations de corruption portées à l'attention du CAJAC (43 %) ont été transmises au BIANCO (Bureau Indépendant Anti-Corruption) ou organismes spécialisés (Médiature de la République, Direction de la Promotion de l'Intégrité du Ministère de la Justice), Inspection du Travail) avec dossier complet à l'appui.

Comme les années précédentes, l'équipe du CAJAC a aidé plusieurs plaignants à rédiger leur plainte. Enfin, pour la première fois, TI-IM a effectué cette année une intervention directe auprès du Ministère de l'Environnement et des Forêts pour aider à la résolution d'une plainte collective de la population de plusieurs hameaux d'un Fokontany de la Commune Urbaine d'Anjozorobe.

■ BILAN 2013 DU CAJAC

Malgré un contexte externe difficile, avec la crise politique et le délitement du système judiciaire qui contribuent à renforcer l'impunité des actes de corruption et le renoncement de la population, le CAJAC a continué en 2013 à poursuivre sa mission d'appui aux victimes et témoins de corruption.

La réduction du financement du CAJAC a eu des répercussions en ce qui concerne la mise en œuvre des activités de visibilité, ce qui s'est traduit par un nombre de contacts plus faible.

Néanmoins, il convient de noter que le nombre de contacts présentant des doléances en lien avec la corruption s'est plutôt maintenu par rapport à 2012. De plus, les contacts ayant approché le CAJAC en 2013 sont pour une part importante des personnes vulnérables, à bas revenu ou résidant dans des zones enclavées ou difficiles d'accès, soit la population cible du CAJAC.

Enfin, il est noté que le CAJAC est un service connu par une proportion croissante de la population, ce qui a notamment eu pour conséquence qu'un nombre important de contacts en 2013 ont eu connaissance du CAJAC par l'intermédiaire de leurs proches.

LE PROJET « PROMOTION DE LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR FORESTIER »

Transparency International dispose depuis 2011 d'un outil permettant d'analyser les mécanismes de corruption dans le secteur forestier, déjà mis en œuvre dans plusieurs pays de la région Asie-Pacifique, notamment l'Indonésie, la Papouasie Nouvelle Guinée, les îles Salomon, la Chine et la Malaisie.

■ L'ORIGINE DU PROJET

Au cours de l'année 2013, l'équipe de TI-IM a été approchée par le Programme Germano-Malgache pour l'Environnement (PGM-E), soutenu par la GIZ Madagascar, pour mettre en œuvre une version de cet outil adaptée au contexte malgache.

Un partenariat a été établi entre le PGM-E et TI-IM pour la mise en œuvre de cette évaluation dans deux régions du pays, Boeny et DIANA, entre septembre 2013 et octobre 2014. Ces deux régions ont été choisies du fait que le programme PGM-E y effectue déjà des actions, et y possède par conséquent des liens avec des acteurs de la société civile (Mandresy pour la région DIANA, GOSOC Komanga pour la région Boeny) ainsi qu'avec certaines autorités locales.

Un contrat de subvention locale pour un montant de 176 166 120 ariary (soit 60 036€) a été signé le 2 septembre 2013 entre TI-IM et la GIZ Madagascar pour la réalisation de ce projet intitulé «Promotion de la transparence dans le secteur forestier: application dans les régions Boeny et DIANA».

■ L'OBJECTIF DU PROJET

L'objectif du projet est de produire des connaissances détaillées sur la corruption dans le secteur forestier dans ces deux régions de Madagascar afin que le programme PGM-E puisse adapter ses activités sur le terrain et que TI-IM soit en mesure de mener ses propres actions de plaidoyer auprès des autorités afin de réduire l'incidence de la corruption dans l'industrie forestière.

■ LES ACTIVITÉS PRÉVUES

Les activités du projet s'articulent autour de l'établissement d'une coopération entre TI-IM et les acteurs clés du secteur forestier dans les deux régions d'intervention, le renforcement des capacités de TI-IM et des partenaires au projet sur l'utilisation de l'instrument d'analyse de la corruption dans le secteur forestier (en étroite collaboration avec le Secrétariat de Transparency International), l'adaptation proprement dite de l'outil d'évaluation de Transparency International au contexte malgache, l'application de l'outil dans les régions DIANA et Boeny, la présentation des résultats de l'analyse et enfin la mise en œuvre d'actions de plaidoyer visant à améliorer la transparence, la redevabilité et l'intégrité dans le secteur forestier.

Il est par ailleurs prévu dans le cadre du projet d'effectuer des actions communes avec le CAJAC, notamment des séances de sensibilisation et de conseil juridique proposées à la population locale afin de les appuyer dans l'identification et la résolution de leurs problèmes de corruption en lien avec le secteur forestier.

■ INTÉRÊT ET PERSPECTIVES

La mise en œuvre de ce projet permet à TI-IM d'élargir ses domaines de compétences et de réduire sa dépendance vis-à-vis du CAJAC, son activité principale. Le thème abordé par ce projet est de plus particulièrement pertinent pour TI-IM, dans la mesure où ce secteur a été identifié par d'autres acteurs de la société civile reconnus tels que l'Alliance Voahary Gasy (AVG) comme une source importante de corruption à l'échelle du pays.

La complémentarité des partenaires au projet, TI-IM d'un côté pour l'aspect analyse de la gouvernance forestière, Mandresy et GOSOC Komanga de l'autre pour l'expérience locale dans le domaine de l'environnement représente un potentiel à exploiter pour assurer le succès de cette initiative.

LES AUTRES ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR TI-IM EN 2013

■ LE PROJET « RURAL WOMEN ENGAGEMENT IN CHALLENGING CORRUPTION »

Ce projet innovant, soutenu par le « People Engagement Programme » du Secrétariat de Transparency International, a été réalisé entre octobre et décembre 2013 dans le district d'Anjozorobe. Des consultations publiques et émissions radio ont été réalisées dans le cadre de ce projet sur le thème des droits des femmes, en collaboration avec les autorités locales au niveau du district et dans les trois communes d'action. Six CAJAC mobiles ont par ailleurs été réalisés dans ces communes en vue de fournir du conseil légal gratuit aux femmes victimes de cas de corruption afin de les aider à obtenir réparation.

■ LA PRÉSENTATION DE L'IPC 2013

La publication annuelle de l'IPC est un événement majeur pour TI-IM, dans la mesure où celle-ci offre à l'Association une couverture médiatique et un accès privilégié aux décideurs publics et bailleurs de fonds pour passer des messages de plaidoyer. C'est également l'occasion pour les membres de l'Association de se réunir et d'échanger sur le bilan annuel et les perspectives de l'Association.

Les résultats de l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2013 pour Madagascar ont été présentés en décembre au cours d'une conférence de presse, organisée avec le soutien conjoint de l'Ambassade des États-Unis à Madagascar et de PACT Madagascar. Le score de Madagascar dans l'IPC 2013 est de 28/100, en baisse de 4 points par rapport à 2012 (un score proche de 0 signifiant que le pays est perçu comme extrêmement corrompu). Le pays se classe 127^{ème} sur 177, à égalité avec les Comores et la Gambie.

■ L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE 2014-2017 DE TI-IM

TI-IM ayant identifié le besoin d'élaborer une stratégie pour la période 2014-2017, le Secrétariat de Transparency International a financé une consultance internationale afin d'appuyer le Comité Directeur et les membres de l'Association dans son élaboration. Un atelier de planning stratégique à destination de l'équipe de TI-IM a été réalisé en septembre 2013. La version finale du plan stratégique de TI-IM, adoptée en décembre 2013,

repose sur quatre piliers de la lutte anti-corruption, à savoir les Citoyens, les Institutions, les Lois et la Conscientisation.

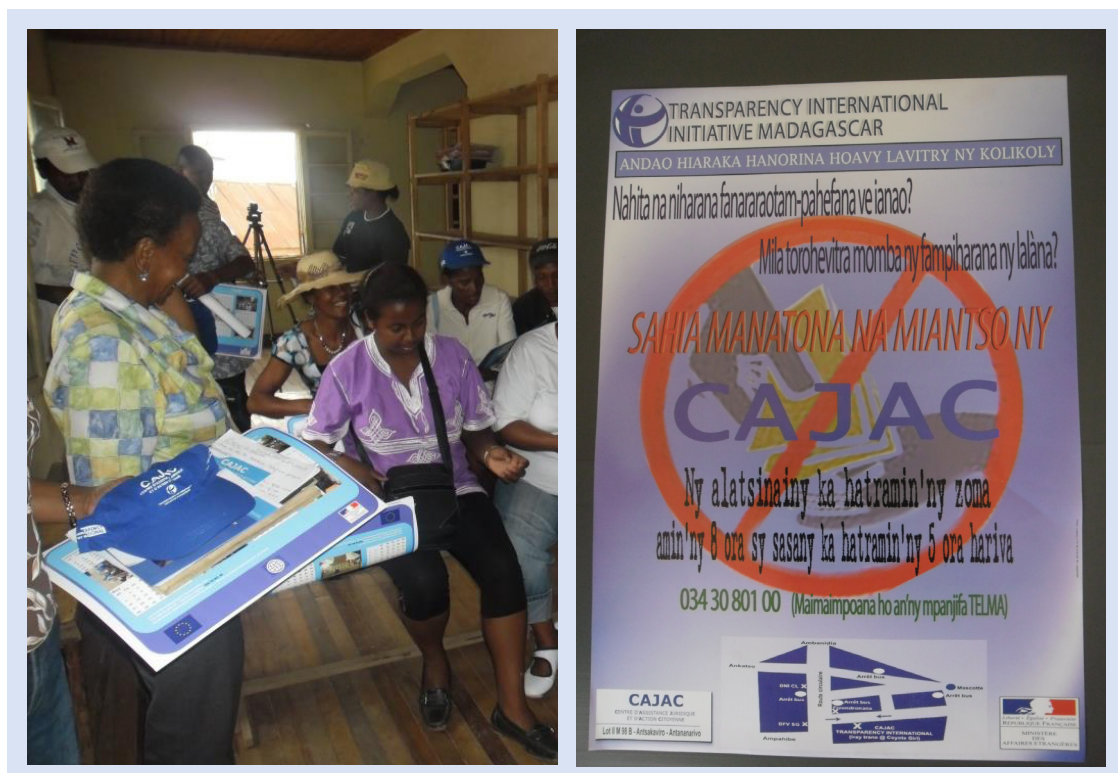
Par ailleurs, un plan de renforcement de capacités organisationnelles a également été établi pour permettre une meilleure mobilisation des ressources par l'Association, le recrutement, l'activation et l'implication des membres ainsi qu'un renforcement de sa visibilité, de sa communication et de son influence.

■ PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ (PCQVP) MADAGASCAR


Depuis 2012, TI-IM est membre de la coordination de la coalition Publiez ce que vous Payez (PCQVP) Madagascar, dont la mission est de favoriser la transparence dans les industries extractives. La Coordinatrice de la coalition est Mme RAKOTONDRAMBOA Yveline, membre de TI-IM.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale des membres de TI-IM s'est tenue le 18 avril 2013. Le Comité Directeur a été renouvelé à cette occasion avec l'élection à l'unanimité de Me RAFAMATANANTSOA Alex au poste de Président, de M. RAKOTOSEHENO Solofo au poste de Trésorier et de Mme RAKOTONDRAMBOA Yveline et M. RASENDRATSIROFO Rija en tant que Conseillers.



TRANSPARENCY INTERNATIONAL – INITIATIVE MADAGASCAR

 Villa Huguette (rez-de-chaussée)
Lot II U 86 – Cité Planton
Ampahibe
101 Antananarivo – Madagascar

 +261 (0)20 22 288 73/+261 (0)34 96 418 79

 contact@transparency.mg

 www.transparency.mg